Critères et Sous-Critères de Notation — Coaching collectif - LOT 2 (2026-06-SDRHFF)					
Critères	**Pondération**	**Sous-critères**	**Sous-pondération**	**Référentiels**	**Attendus**
1. PRIX	40 %	Prix de la prestation (Lot 2 – Coaching collectif)	80%	DGPF	Apprécié à partir de la somme de l'ensemble des prix unitaires HT figurant dans le DGPF (tranche ferme).
		Prix des prestations complémentaires (tranches optionnelles – journées supplémentaires)	20%	DGPF	Apprécié à partir de la somme de l'ensemble des prix unitaires HT figurant dans le DGPF (tranches optionnelles).
2. VALEUR TECHNIQUE	50 %	Sous-critère 2.1 Expériences et moyens techniques et humains	40%	Mémoire technique	Profil coach : - Niveau d'expérience pour l'accompagnement collectif, qualité des expériences réussies ; - Diversité des situations accompagnées et expertise dans le conseil collectif ;
		Sous-critère 2.2 Qualité du contenu	40%	Mémoire technique	Programme de travail : - Descriptif détaillé des étapes pour les différentes phases de l'accompagnement
		Sous-critère 2.3 Agréments et certifications	20%	CRT	Apprécié à partir des documents fournis en annexe du CRT (chapite B)
3.POLITIQUE RSE	10 %	CRT	10%	CRT	Critères Ecoresponsables
			40%		Qualification des coachs
			50%		Politique RSE
TOTAL GÉNÉRAL		100 % (Prix 40 % + Valeur technique 50 % + RSE 10 %)			